

**N° 5355<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2004-2005

---

**PROJET DE LOI**

**concernant le partenariat entre les syndicats de communes et  
l'Etat et la restructuration de la démarche scientifique en matière  
de protection de la nature et des ressources naturelles**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.6.2005)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 juin 2005 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**concernant le partenariat entre les syndicats de communes et  
l'Etat et la restructuration de la démarche scientifique en matière  
de protection de la nature et des ressources naturelles**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 juin 2005 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 28 septembre 2004;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 21 juin 2005.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Pierre MORES

